

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°65/2019/MEF/AC/ETU

Le 16 décembre 2019 à 09 heures 30, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise au 2ème étage, entrée D, bâtiment extension, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la **Réalisation d'une Etude pour la Mise en Place d'un Système de Management des Risques au Sein de la DAAG ainsi que les Prestations de Formation y Afférentes.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau **n°208, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma , Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Vingt-Cinq Mille Dirhams (25 000 DH).

L'estimation des coûts des prestations est fixée à : Huit Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (888 000,00 DH TTC).

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont :

- Celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément : Domaine d'activité exigé : **D13 (Etudes générales).**

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par **l'article 5** du règlement de consultation.